

## **RESIDENCE RESTOLIT**

1 voie du Portugal - ZA Anjoly - 13127 Vitrolles

**04.42.75.19.60**

**SOLUTIONS D'HEBERGEMENT LOW COST - FORMULE STUDIO (base 1 personne)**

### **VISITE SUR RDV**

**[Accueil & Formalités d'Entrée sur RDV à convenir du Lundi au Jeudi de 10h à 15h00](#)**

*le Plan d'Accès est disponible sur notre site Internet (pensez à l'imprimer)*

## **PIECES A FOURNIR SEJOUR EN STUDIO**

### **1/ A la réservation :**

- 1 copie pièce d'identité en cours de validité recto/verso + noter votre n° tel. Mobile
- 1 copie justificatif de Revenu ou de Formation (bulletin de paie, contrat de travail, certificat ou convention stage)
- 1 copie Facture Opérateur Téléphone Mobile de moins de 3 mois
- 1 caution de 590,00 € (non encaissé durant le séjour)  
( établir et joindre 2 chèques : 1 chèque de 380 € + 1 chèque de 210 €)

PS : les chèques sont établis au Nom du Titulaire de la location et libellé à l'ordre de O ROUTIERS ANJOLY  
Si les chèques sont établis par une tierce personne, joindre impérativement la copie de sa pièce d'Identité.

**Pour toute réservation ou correspondances administratives,  
Vos documents sont à envoyer à l'adresse suivante :**

SARL O ROUTIERS ANJOLY 65, chemin des Amaryllis 13012 Marseille
---

### **2/ A l'Entrée :**

- 1 règlement d'avance d'un montant de 590,00 € correspondant à la location en cours.  
**(Pas de règlement en C.B)**

### **3/ Une fois la Réservation effectuée, et au plus tard 48h avant votre arrivée :**

- *Convenir impérativement d'un RDV au : 04.42.75.19.60  
afin de planifier votre Arrivée sur place et effectuer les Formalités d'usage.*

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (extrait)**

Les chèques de caution ne sont pas encaissés en cours de Séjour.

Toutefois, conformément au Règlement Intérieur, ce dépôt de garantie restera acquis en intégralité aux mains de l'exploitant ;

- En cas d'annulation ou désistement de la location et pour quelque motif que ce soit.
- En cas de non respect de la période de préavis (équivalente à 15 jours en cas de départ)
- En cas de dégradations constatées au terme de la location.

La location est consentie sur la base d'une personne par chambre.

Le tarif reste valable pour une période d'un an (du 01/01 au 31/12), et sera révisé chaque année.

Un préavis de 15 jours est demandé en cas de Départ.

Penser à amener le linge de bain, la petite vaisselle ...

Le client est autorisé à amener une TV (antenne collective TNT HD)

Une cafeteria est située au RDC de la Résidence (ouverte du lundi au Vendredi)